



Communiqué de presse

MLP et l'AADP s'engagent pour soutenir la trésorerie des marchands de presse

Paris, le 6 décembre 2017

Récemment sollicitée par l'AADP¹ sur la situation toujours plus fragile du réseau de vente, MLP a décidé de procéder au règlement mensuel du complément de rémunération des marchands spécialistes de la presse dès début 2018.

Alertée par l'AADP et consciente des difficultés croissantes rencontrées par le réseau, MLP a toujours considéré la consolidation du réseau de marchands spécialistes comme une priorité pour l'avenir de la filière, car ils représentent un maillon essentiel de la vente au numéro.

Plus de 2400 marchands spécialistes seront concernés par cette mesure. Celle-ci vise à améliorer la trésorerie des commerçants via un règlement mensuel de leur complément de commission, contre 2 versements par an actuellement. Pour ces marchands qui concentrent près de 50% du chiffre d'affaires presse des points de vente traditionnels (hors quotidiens), cela peut représenter l'équivalent de leur revenu mensuel.

Cette mesure s'inscrit dans la logique de la décision du CSMP sur le paiement au fil de l'eau des compléments de commissions, dispositif qui n'a pas pu être mis en place suite à l'échec du Système d'Information Commun. Il serait injuste d'en faire supporter les effets collatéraux aux marchands spécialisés.

Les ventes de presse reposent sur la bonne santé et la qualité du réseau de marchands. Le marché perd en moyenne 700 points de vente par an. Pour chaque point de vente spécialiste fermé, ce sont en moyenne 80.000€ de chiffre d'affaires et 120 mètres linéaires développés perdus pour la filière. Les récentes mesures engagées par les acteurs du secteur ont permis la revalorisation de la rémunération des marchands de presse et une augmentation de leur commission complémentaire. Ces compléments représentent pour certains marchands entre 30% et 40% de leur rémunération annuelle. Leur règlement mensuel permettra une amélioration significative de la trésorerie et du dynamisme des commerces. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche positive pour toute la filière presse.

Michel MARINI

Président de l'AADP

José FERREIRA

Président de la Coopérative MLP

Roland LE NEEL

Président de MLP SAS

Laurent FRANCES

Directeur Général MLP

¹ Association pour l'avenir des diffuseurs de presse.